

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 avril 2014

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents : M. TERRAL, Maire

Mme METGE, M. SALVADOR, Mme ITRAC, Mrs TERRASSIE, DAL MOLIN, Adjoints.

Mrs MOSTARDI, BOUCHER, BOUSQUET, BONNEFOI, BONNEMAIN, Mmes RANJEVA, MANDIRAC, BLANC, FALCO, HERMET, BODHUIN, Conseillers municipaux.

Excusés : M. BESNARD qui a donné procuration à M. BONNEMAIN.
Mme AUSSENAC qui a donné procuration à M. BOUCHER.

Date de la Convocation : 18 avril 2014.

Secrétaire de séance : Mme BODHUIN Maryline.

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée. Mme RANJEVA relève que l'inscription de Sandrine ITRAC a été doublée dans la liste des membres de la Commission Sport Culture, cette erreur matérielle sera rectifiée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Après avoir interrogé l'Assemblée, M. le Maire constate l'absence de questions diverses.

DELIBERATION – 2014/35

I – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2014

M. le Maire présente à l'Assemblée la proposition de l'inter commission du 18 avril 2014 d'augmenter les taux des 3 taxes (TH- TFB- TFNB) de 1,5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide d'augmenter le taux des 3 taxes locales de 1,5% pour l'année 2014 soit :

Taxe d'habitation :	11,87%
Taxe foncière/bâti :	20,83%
Taxe foncière/Non bâti :	87,27%

DELIBERATION – 2014/36

II – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

Après avoir examiné les propositions de l'Inter commission du 18 avril 2014, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le tableau récapitulatif des subventions aux Associations 2014, y compris les accueils de loisirs de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, dont le montant total de 216 387,02 € sera inscrit au c/6574 du Budget principal 2014 :

- ADMR	1 500 €
- A.P.E	2700 €
- Boule Brensole	900 €
- Brens Olympique	2250 €
- U.S Brens Football	2250 €
- Club des Aînés	800 €
- CAB	1500 €
- Orchestre	1200 €
- Patrimoine Brensol.....	400 €
- U.S.E.P.....	950 €

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 avril 2014

- Jardins de la Forme	300 €
- Rool'Toujours	150 €
- Brens touch'Rugby	300 €
- Athlétisme	300 €
- B.T.C.A.S.C	1500 €
- FNACA	150 €
- Souvenir Français.....	50 €
- APSECT	100 €
- Centre de secours	100 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers	200 €
- Restos du Cœur	250 €
- ADDAH Mutilés	100 €
- A.L.M.A.....	150 €
- Association des Maires	682,52 €
- Nature et Progrès.....	100 €
- Arts et loisirs Brensols	100 €
- Repas à domicile ARSAD Lisle s/Tarn	200 €
- Classe de découverte	2 675 €
- Fonds réservés.....	2 850 €

TOTAL (hors Récréa'Brens **24 707,52 €**
Et Accueil de loisirs TED)

Récréa'Brens (DSP)	187 400,00 €
Amicale Laïque (Graulhet)	3 300,00 €
La Farandole (Cadalen)	264,00 €
Clé des Champs (Lagrange)	157,50 €
FRANCAS (Gaillac)	558,00 €

TOTAL C/6574 **216 387,02 €**

- Toute demande de subvention complémentaire ou d'une nouvelle Association devra être accompagnée de justificatifs comptables pour être présentée au Conseil Municipal.

III – BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2014

M. le Maire présente les propositions de l'inter commission du 18 avril 2014.

1) Budget principal Commune 2014

▪ Section fonctionnement

TOTAL Dépenses : 1 674 066,91 €

- Charges de gestion courante : 1 570 688,02 €

M. le Maire apporte des précisions sur certaines charges :

- Electricité : M. DAL MOLIN est chargé d'analyser les causes de la croissance de la consommation électrique de l'Espace socio culturel.
- Alimentation : Présentation de l'évolution du nombre de repas servis au restaurant scolaire depuis 2012 et estimation du coût de revient du repas : 5 € pour un prix de 3 € facturé aux familles.
- Produits d'entretien : Une consultation de fournisseurs sera prochainement engagée.
- Entretien bâtiments et voirie/réseaux : grosses dépenses ponctuelles en 2013.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 avril 2014

- Transports collectifs : sorties scolaires : une analyse détaillée des trajets, nombre d'élèves transportés ...sera effectuée afin de déterminer l'opportunité d'une consultation de transporteurs.

- Charges de personnel : - recours au service de remplacement du CDG (Congé Maternité Service administratif)

- intégration d'un surcoût relatif à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

M. BONNEMAIN relève la prévision budgétaire des cotisations de retraite qui lui paraît élevée.

Cette prévision est effectivement difficile à chiffrer :

- Evaluation du Personnel non titulaire (remplacements)
- Augmentation sensible des cotisations retraites
- Vote du budget au chapitre – Souplesse au sein du chapitre 012 Charges de Personnel.

<u>Charges financières</u>	63 838
<u>Charges exceptionnelles</u>	8 000
<u>Dépenses imprévues</u>	29 053,21
<u>Amortissement Etudes</u>	2 487,68

TOTAL RECETTES : 1 674 066,91 €

- Recettes de gestion courante 1 578 580
(dont atténuation de charges 52 000 €)

M. le Maire précise :

- que le produit des contributions directes attendu prenant en compte l'augmentation des taux de 1,5% est de 748 226 €
- que la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation ont été notifiées pour les montants respectifs de 39 184 € et 31 986 €.

- Produits exceptionnels 9 814
- Travaux en régie 4 000
- Résultat positif reporté 81 672,91

Section Investissement

➤ TOTAL Dépenses : 1 206 614,02 €
- Dépenses d'équipement : 1 075 762,71
Dont RAR : 812 762,71
Nouvelles propositions : 263 000
- Remboursement capital Emprunts 88 061

M. BONNEMAIN demande si cette prévision intègre le remboursement de l'emprunt pour la construction du bâtiment ADMR.

M. le Maire répond négativement et précise que l'emprunt n'a pas été réalisé et que son montant est inscrit en recettes (restes à réaliser).

M. BONNEMAIN demande quel est le coût estimatif de l'aménagement du local pour les Associations.

M. le Maire précise que le montant est estimé à 150 000 €. Le dossier de demande de subventions devra être constitué.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 avril 2014

Dépôts et cautionnements	800
Dépenses imprévues	2 426,68
Travaux en régie (chapelle)	4 000,00
Résultat négatif reporté	35 563,63
TOTAL RECETTES :	1 206 614,02 €

<u>Recettes d'équipement</u>	814 436,54
RAR : 814 436,54	
- Subventions : 519 519,80	
- Emprunt : 294 916,74	
Nouvelles propositions : 0	
- Dépôts et cautionnements	800
- FCTVA	100 000
- Taxe Aménagement	20 000
- Excédents de fonctionnement (réserves)	103 889,80
- Produits de cessions	165 000
- Amortissement Frais Etudes	2 487,68

M. BONNEMAIN souhaiterait qu'une étude relative aux besoins en Abri bus soit engagée.

M. le Maire précise qu'un abri bus réalisé par les services techniques va être placé à Pendariès. La commission travaux sera chargée d'étudier tous les besoins en prenant en compte la possibilité de déplacer les abris bus qui ne sont plus utilisés.

Le budget principal de la Commune est voté à la majorité par 16 voix Pour (dont 1 représenté) et 3 Abstentions (dont 1 représenté).

2) BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2014

Section Fonctionnement

<u>TOTAL Dépenses</u>	<u>148 515,92</u>
- Dépenses de gestion de service (dont atténuation de produits 12 000)	66 700
- Charges financières	10 404
- Charges exceptionnelles	5 000
- Dépenses imprévues	9 202,19
- Virement à Section Investissement	23 000
- Amortissement immobilisations	34 209,73
 <u>TOTAL RECETTES</u>	 <u>148 515,92</u>
- Recettes de gestion de service	132 777
- Produits exceptionnels	361,39
- Amortissement Subventions d'équipement	3 159,50
- Résultat positif reporté	12 218,03

Section Investissement

<u>TOTAL Dépenses</u>	<u>253 063,24</u>
- Dépenses d'équipement	240 153,51
Dont RAR : 186 153,51	
Nouvelles propositions :	54 000
- Remboursement Capital Emprunts	8 862
- Dépenses imprévues	888,23
- Amortissement Subvention Equipement	3 159,50

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 avril 2014

<u>TOTAL Recettes</u>	<u>253 063,24</u>
- <u>Recettes d'Equipement</u>	12 347
Dont RAR (Subvention) : 12 347	
Nouvelles propositions : 0	
<u>FCTVA</u>	9 700
Excédents Fonctionnement (Réserves)	43 555,17
Virement Section Fonctionnement	23 000
Amortissement immobilisations	34 209,73
Résultat positif reporté	130 251,34

Le budget du Service Assainissement est voté à l'unanimité.

DELIBERATION – 2014/37

IV - ADMISSION EN NON VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES

Sur proposition de M. le Trésorier Municipal qui n'a pu procéder au recouvrement de redevances Assainissement d'un montant de 240,42 € et de frais de cantine d'un montant de 552,71 € pour les motifs respectifs d'insuffisance d'Actif (liquidation judiciaire) et de surendettement (effacement de la dette).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur ces créances pour un montant total de 793,13 €.

DELIBERATION – 2014/38

V – FETES ET CEREMONIES – AUTORISATION ENGAGEMENT – CATEGORIE DE DEPENSES A IMPUTER AU C/6232

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, de jumelage entre cités, des réceptions diverses font l'objet d'une imputation au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » du Budget communal.

La réglementation est imprécise et n'édicte pas clairement la nécessité d'une délibération à l'appui du mandat délivré par l'ordonnateur.

Cependant, le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité. Il sollicite ainsi de l'Assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer à l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées.

Concernant la Collectivité de Brens, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser l'engagement des catégories de dépenses suivantes à imputer à l'article 6232 :

- réceptions diverses : Cérémonies, Accueil Nouveaux arrivants, Fête du sport
- commémorations : vin d'honneur, gerbes
- gerbe de deuil (Conseil municipal, Personnel)
- repas annuel des Aînés
- Noël : repas (Elus et Personnel, Arbre de Noël (enfants Personnel)
- Ecole : spectacle F.O.L, cinéma
- Mairie : Café, biscuits (Réunion, Personnel...)

VI – ECOLE DE BRENS – RENOUELEMENT CONVENTIONS

DELIBERATION – 2014/39

1) Renouvellement Convention Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn / Commune de Brens

Mise à disposition de l'École Marcel Carrier de Brens d'un professeur de Musique

M. le Maire propose à l'Assemblée de renouveler la convention entre le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn et la Commune de Brens relative à l'intervention d'un professeur de musique à l'école Marcel Carrier de Brens durant l'année scolaire

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 avril 2014

2013-2014 sur la base d'un total de 6 heures au prix unitaire de 50 € soit une prestation d'un montant total de 300 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve les termes de la convention annexée à la présente.
- Autorise M. le Maire à procéder à sa signature.

M. BONNEMAIN demande si cette intervention est suffisante.

Mme METGE précise que l'intervention du professeur s'élève au total à 50 heures :

- Coopérative scolaire : 8 h (400 €)
- Association des parents d'élèves : 36 h (1 800 €)
- Mairie : 6 h (300 €)

DELIBERATION – 2014/40

2) Spectacles pour enfants des Ecoles Publiques

Renouvellement de la Convention avec la F.O.L du Tarn

SPECTACLES POUR ENFANTS DES ECOLES PUBLIQUES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA F.O.L DU TARN

M. le Maire rappelle à l'Assemblée l'intérêt pour les enfants de l'Ecole de Brens de reconduire la production de spectacles de la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn, à la fréquence de 2 spectacles par année scolaire en maternelle et élémentaire, durant la période du 30 juin 2014 au 30 juin 2017. Le montant de la participation communale annuelle par enfant et par spectacle est fixé comme suit :

	Participation année scolaire 2014-2015	Participation année scolaire 2015-2016	Participation année scolaire 2016-2017
Tarif de base (prise en charge du transport par la FOL)	4,75 €	4,80 €	4,85 €
Si la FOL utilise une salle de la Commune	4,45 €	4,50 €	4,55 €
Si l'école se déplace à pied sur une salle de la Commune	4,10 €	4,15 €	4,20 €
Si la mairie prend en charge le transport	3,60 €	3,65 €	3,70 €

Le montant de la participation communale sera facturé :

- fin décembre pour le 1^{er} trimestre scolaire
- fin mars pour le 2^{ème} trimestre scolaire
- fin juin pour le 3^{ème} trimestre scolaire

M. le Maire propose de reconduire avec la F.O.L la Convention dont il est donné lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la convention triennale à passer avec la F.O.L.
- accepte la prise en charge de la participation communale afférente à ces spectacles.
- autorise M. le Maire à procéder à la signature de la convention annexée à la présente.

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 24 avril 2014**

DELIBERATION – 2014/41

VII – RTE – COMMUNE DE BRENS – ALIENATION ET ACQUISITION FONCIERE

(Annule et remplace la délibération du 9 juin 2011)

DESAFFECTATION ET ALIENATION

DU CHEMIN RURAL dit « de Négrié à la gare »

Par délibération du 25 janvier 2011, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit « de Négrié à la gare », en vue de sa cession à RTE qui projette la construction d'un poste électrique 225 000 / 63 000 volts, et qui s'est engagé à céder à la Commune une bande de terrain à usage de chemin d'une contenance similaire, le long de l'emprise du futur projet.

L'enquête publique s'est déroulée du 18/04/2011 au 03/05/2011. Aucune observation n'a été formulée et le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Vu l'Avis du Service des Domaines du 24 février 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de désaffecter et d'aliéner le chemin rural dit « de Négrié à la Gare » d'une superficie réelle approximative de 924 m² (largeur moyenne 2,50 m) pour une contenance cadastrale de 1 282 m² (largeur moyenne 3 m).
- de fixer le prix de vente à 0,30 € le m² avec prise en charge des frais de bornage et d'acte notarié par l'acquéreur.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente avec RTE Réseau de transport d'électricité et toutes les pièces relatives à cette affaire.

DELIBERATION – 2014/42

(Annule et remplace la délibération du 9 juin 2011)

ACQUISITION BANDE DE TERRAIN

POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU CHEMIN DE LIAISON

ENTRE LA RD 200 ET LA VC N°6 de Pendariès à Bennac

(ancien chemin de Rivière à Lagrave)

Considérant l'aliénation du chemin dit « de Négrié à la gare » au profit de RTE dans le cadre du projet de construction d'un poste électrique 225 000 / 63 000 volts,

Considérant la proposition de RTE de céder à la Commune une bande de terrain d'une contenance approximative de 1100 m² (largeur moyenne 2,50 m) le long de l'emprise du futur projet pour y aménager un chemin reliant la RD 200 à la VC n°6 de Bennac à Lagrave.

Vu l'Avis du Service des Domaines du 24 février 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir cette bande de terrain correspondant au chemin projeté défini sur le plan annexé à la présente, d'une contenance approximative de 1100 m², lequel reliera la RD 200 à la VC N°6 de Pendariès à Bennac (ancien chemin de Rivière à Lagrave).
- de fixer le prix d'achat à 0,30 € le m² avec prise en charge des frais de bornage et d'acte notarié par le vendeur.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'achat avec RTE Réseau Transport d'Electricité et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Information : Le Conseil de communauté de Tarn et Dadou relatif à l'élection du Président et des Vice-Présidents aura lieu le 25 avril 2014 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22h30.

MAIRIE DE BRENS**➤ Séance du 24 avril 2014**

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		METGE Monique	
SALVADOR J. Marc		TERRASSIE J. Claude	
DAL MOLIN J. Charles		ITRAC Sandrine	
BODHUIN Maryline		FALCO Nicole	
MOSTARDI Daniel		BOUCHER Patrick	
HERMET Caroline		BONNEFOI Yvon	
MANDIRAC Françoise		BOUSQUET Thierry	
BLANC Florence		BONNEMAIN J. Michel	
RANJEVA Catherine			